

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Convocations adressées le 12 novembre 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants

Nombre de délégués votants : 8

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Thibault COULON, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (suppléeée par Monsieur Thibault COULON), Monsieur Olivier BEATRIX, Madame Betsabée HAAS (suppléeée par Madame Gaëlle LAHOREAU)

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoirs:

0

CS251118-05 – INSTITUTIONS - APPROBATION DU RAPPORT 2024 DE LA SETA

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 5 décembre 2023, le SMADAIT a approuvé la création d'une société publique locale dénommée « Société d'Equipement de la Touraine Aménagement » (SETA), de ses statuts et de son pacte d'actionnaires et participe à ce titre au capital de la SETA.

Aussi, conformément à l'article L.1524-5 du C.G.C.T., en tant qu'actionnaire de la SETA, le Comité syndical est invité, après débat, à se prononcer sur le rapport transmis par la SETA au titre de l'exercice 2024.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

VU l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la SETA au titre de l'exercice 2024 en annexe de la présente délibération,

- APPROUVE le rapport de la SETA au titre de l'exercice 2024, tel que présenté en annexe.

MM MICHAUD et COULON se déportent car membres du CA de la SET et ne prennent pas part au vote

1 abstention : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Le Comité syndical adopte par 5 voix pour